

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 4214 du 9 avril 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ2008271S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 17890 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929971S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

**Ragu Pierre** NIGEND : 158 736 NLS : 8 018 092

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

**Hermange Samuel** NIGEND : 179 993 NLS : 8 031 235

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2020.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
É. BIO FARINA*